

PRÉPOSÉES ET PRÉPOSÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

Vous avez une facilité à communiquer, à intervenir efficacement et à vous adapter à des situations nécessitant de l'autonomie et de l'empathie ? Vos compétences pourraient vous permettre de contribuer étroitement à la réussite des élèves handicapés du CSSDM et de faire une différence considérable dans leur parcours scolaire.

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est à la recherche de préposées et préposés aux élèves handicapés afin de combler des affectations sur appel, de courtes, de moyennes et de longues durées, selon les besoins, dans des établissements d'enseignement primaires, secondaires OU spécialisés.

Saviez-vous que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Principales attributions

La personne salariée de cette classe d'emploi aide l'élève handicapé dans sa participation aux activités reliées à sa scolarisation. Elle assiste l'élève dans ses déplacements, voit à son bien-être, à son hygiène et à sa sécurité conformément aux instructions reçues dans le cadre d'un plan d'intervention.

Elle soutient le personnel enseignant en l'aidant à communiquer des notions de base concernant la propreté, la façon de s'habiller, de boire et de manger. Elle aide également l'élève ou manipule pour lui le matériel et les objets nécessaires à la préparation et au déroulement d'activités pédagogiques et étudiantes.

Elle note ses observations concernant les besoins et les comportements de l'élève, puis le surveille lors de la récréation, de la période de dîner, de la sieste et des temps de loisirs.

Qualifications - Correspondre à l'un des quatre (4) profils suivants :

Profil 1 :

Être titulaire d'un des diplômes d'études professionnelles (DEP) suivants :

- Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé (750 heures)
- Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED) (870 heures)
- Assistance aux personnes à domicile (975 heures)

Profil 2 :

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en santé, assistance et soins infirmiers (SASI) - (1800 heures)

Profil 3 :

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers

Profil 4 :

Être titulaire d'un diplôme d'études de 5e secondaire ou d'une attestation d'équivalence de niveau secondaire (AENS) et avoir une (1) année d'expérience pertinente (1 400 heures) ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines

**Les cours suivis dans les centres de formation privés ne sont pas reconnus.*

Exigence particulière

Avoir suivi la formation et être titulaire de la carte PDSB (Principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires) ou PDSP (Principes pour le déplacement sécuritaire de personnes).

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : <https://www.quebec.ca/emploi/reconnaissance-etudes-experience/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/obtenir-evaluation-comparative>*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Vous ne disposez pas de ces qualifications académiques ? Le gouvernement du Québec, offre depuis l'automne 2022, une aide financière afin de soutenir les étudiants à temps plein de plusieurs programmes d'études collégiales ou universitaires requis dans le domaine de l'éducation ? Pour savoir si vous êtes admissible et pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-perspective>

Rémunération

Taux horaire variant entre 21,89 \$ et 23,35 \$/heure, selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Vous devez faire parvenir vos attestations d'expérience qui sont pertinentes à la fonction au plus tard 30 jours suivant votre entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit fait rétroactivement. Celles-ci doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Avantages

- Un réseau d'écoles facile d'accès en transport en commun
- Travailler au sein d'équipes professionnelles multidisciplinaires
- Travailler auprès de différentes clientèles
- Collaborer au sein d'une équipe multidisciplinaire dynamique et passionnée
- Horaire de jour, du lundi au vendredi seulement

Une belle occasion de faire la différence dans la vie de plusieurs jeunes dans nos écoles.

Cliquez [ICI](#) sans plus tarder pour postuler !

Le CSSDM remercie les tous les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).